

DECLARATION 2016

Redevance spéciale pour les déchets assimilés aux ordures ménagères Art. L 2224-14 & L2333-78 du Code Général des Collectivités territoriales

Identification du redevable

Nom de l'entreprise ou de l'administration :

Nom du responsable :

Nature de l'activité :

Forme juridique :

N° de SIREN.....

Adresse du bâtiment :

Nom de la personne en charge du suivi de la redevance spéciale :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Références cadastrales :

Propriétaire du foncier (si différent de l'entreprise) :.....

Adresse du propriétaire (si différente).....

DEFINITION

Les « déchets assimilés aux ordures ménagères » sont les déchets produits par les entreprises et les administrations, collectés dans les mêmes contenants et de la même façon que les déchets des ménages (présentés en sac ou en conteneurs, sur le trottoir). Sont donc exclus de cette catégorie : les déchets dangereux (dont les déchets d'activités de soins) et les sous-produits animaux.

Cochez la case qui correspond à votre situation :

- Mon entreprise ne produit aucun déchet.**
- Les déchets de mon établissement ne sont pas collectés par le service public.**
➔ Je joins une copie du contrat en cours avec l'entreprise d'enlèvement des déchets et une copie de la dernière facture acquittée ET/OU copie de ma carte de déchèterie pour PROFESSIONNELS.
- Les déchets de mon établissement sont collectés par le service public (le SMICTOM).**
➔ Je remplie le tableau et la formule de calcul au verso de ce formulaire.

*voir le Règlement d'application de la redevance spéciale voté par le Conseil communautaire de la CCCVL

Calcul des déchets assimilés aux ordures ménagères produits en 2016 par.....

	Nature du contenant	Poids moyen du contenant en kilos (à calculer par vos soins)	Nombre moyen de contenants déposés à chaque ramassage	Nombre de ramassages par semaine		Poids par an
Déchets non recyclables	Sacs noirs		X	X	X 52 semaines =	
	Conteneurs		X	X		
Sous-total des déchets non-recyclables produits par an :					kilos (a1)

	Poids moyen des cartons déposés à chaque ramassage. (A calculer par vos soins)	Nombre de ramassages par semaine		Poids par an
Cartons		X	X 52 semaines =	
Sous-total des déchets cartons produits par an :			kilos (a2)

TOTAL (a) = a1+ a2kilos
--------------------	------------

Calcul de votre Redevance Spéciale

(a) kilos de déchets produits X 160 € la tonne
1000

.....kilos (cf calcul ci-dessus) X 160 € =€uros
1000

Fait à, le

Nom et qualité du signataire

Signature